



ENGAGEMENT DE LOCATION SAISONNIERE

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous adressons le présent contrat de location saisonnière concernant le gîte de groupe « **Le Gîte du Montagnard** », situé au **1 route de Ventron, 88310 Cornimont**

Veuillez imprimer le contrat en deux exemplaires, en conserver un et nous retourner le second daté et signé.

La location est réservée pour la période :

Du (à partir de h)
Au (avant h)

Le montant total de votre séjour s'élève à : €.

Afin de confirmer la réservation, un acompte de € est demandé, établi à l'ordre de SARL du Montagnard. Cet acompte doit nous parvenir dans les 4 jours suivant la signature du contrat.

La signature du présent contrat constitue un engagement ferme et définitif du locataire. Conformément à la réglementation relative aux acomptes, aucune annulation n'est possible : l'acompte versé reste acquis au propriétaire et le solde du séjour reste dû, même si le locataire renonce à venir, quel qu'en soit le motif. Tout engagement signé, y compris par mandat administratif ou bon de commande, vaut réservation définitive.

La location est conclue pour une occupation maximale de **36 personnes**. Tout dépassement, même pour un repas, une visite ou une nuitée, pourra entraîner une majoration tarifaire ou la résiliation immédiate de la location.

Les animaux ne sont pas admis dans le gîte (loi n°70-598 du 9 juillet 1970).

Tout bruit ou nuisance pouvant troubler le voisinage pourra entraîner la résiliation immédiate de la location, sans remboursement.

Un inventaire du mobilier, du matériel et des ustensiles est effectué à l'arrivée avec deux personnes plus le propriétaire, et au départ avec les mêmes personnes. **Une caution de 4 000 €** sera demandée au début du séjour afin de couvrir d'éventuels dommages ou dégradations.

Ne sont pas compris dans le prix de la location : l'électricité, la taxe de séjour , le fuel et l'eau

Ces éléments feront l'objet d'une facturation selon la consommation réelle.

Une assurance annulation facultative est proposée via notre partenaire :

<https://vosges-location.souscription.travel.upcover.fr>

En cas de non-souscription, les conditions du présent contrat s'appliquent intégralement en cas d'annulation.

Une attestation de responsabilité civile villégiature (mentionnant le nom du gîte, l'adresse et les dates du séjour) au nom du responsable devra être fournie lors de la remise des clés.

En cas de changement du taux de TVA ou de dépréciation monétaire après signature, les ajustements nécessaires seront appliqués automatiquement, sans que cela constitue un motif d'annulation.

Après avoir pris connaissance du descriptif du gîte, le locataire accepte sans réserve les conditions de la location.

Le solde du séjour, soit €, devra être réglé 8 semaines avant l'arrivée. Pour information, les chèques ne sont encaissés qu'à la date du début du séjour.

Le Propriétaire

SARL du Montagnard
Mr KUENTZ Jean-Claude
13 Chemin des Chauds Fours
88310 VENTRON
Tél : 03-29-24-10-25 Port : 06-76-22-35-88
E-Mail : contact@vosgeslocation.fr
Site : <https://www.vosgeslocation.fr>
Fait à Ventron le

Le locataire :

Nom :
Adresse :
Tél :
Fait à